

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 avril 2025

PROCES-VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf avril à 20h38, le conseil municipal de la commune régulièrement convoquée s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Thierry COUTEAU, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 02/04/ 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 10

Nombre de conseillers municipaux présents : 8

Sont présents: Antoine AZZI, Jean CASSAGNAUD, Amandine CORRADINI, Thierry COUTEAU, Sylvie FONTANEAU, Christine LAMBERT, Céline JOURDA, Géraldine RONCALLI

Absents: Patrice GABAUDE, Guillaume ZAYKINE(excusé)

Secrétaire de séance: Sylvie FONTANEAU

M. Le Maire ouvre la séance à 20h38

1- Approbation du Procès verbal de la séance du conseil municipal du 12 mars 2025

Lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents

2- Vote des taux des impôts directs locaux 2025 - DE 019 2025

M le Maire propose de maintenir les taux d'imposition de 2025 comme suit : Taux de la Taxe foncière bâti : 55,67% ; Taux de la Taxe foncière non bâti : 58,70 % ; Taux de la taxe d'habitation : 15.60 %

Vote à l'unanimité

3- Ajustement de la provision pour dépréciation des créances douteuses pour 2025 - DE 020 2025

Afin d'être conforme aux exigences de la qualité comptable en la matière, une provision pour dépréciation d'actif a été constituée à hauteur de 15% des restes à recouvrer. Il convient pour l'année 2025 d'ajuster cette provision.

M. le Maire propose au conseil de prévoir au budget 2025 une reprise sur provision au compte (7817) de 354.78 €

Vote à l'unanimité

4-Mouvements de crédits entre chapitres –M57 - DE 021 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2024, à des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Vote à l'unanimité

5- Vote Budget primitif 2025– Commune - DE 022 2025

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant à 1 190 576.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	321 700.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	255 000.00
014	Atténuations de produits	25 776.00
65	Autres charges de gestion courante	127 001.00
66	Charges financières	12 000.00
67	Charges exceptionnelles	9 799.12
023	Virement à la section d'investissement	159 720.88
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 748.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		916 745.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	9 018.00
73	Impôts et taxes	248 150.00
74	Dotations et participations	118 266.00
75	Autres produits de gestion courante	62 000.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	354.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	478 957.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		916 745.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	8 000.00
204	Subventions d'équipement versées	2 000.00
21	Immobilisations corporelles	151 000.00
23	Immobilisations en cours	61 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	51 831.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		273 831.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	885.00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 584.51
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 702.00
001	Solde d'exécution section d'investissement	86 893.33
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		102 065.44

Vote à l'unanimité

8- Vote Budget primitif 2025– Service Assainissement - DE 025 2025

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant à 137 464.51 €

SECTION D'EXPLOITATION**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	16 100.00
67	Charges exceptionnelles	4000.00
023	Virement à la section d'investissement	3 645.92
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 005.00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		38 750.92

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	10 000.00
74	Subventions d'exploitation	5 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 771.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	15 979.92
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		38 750.92

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	10 000.00
21	Immobilisations corporelles	10 000.00
23	Immobilisations en cours	70 942.59
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 771.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		98 713.59

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	3 645.92
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 005.00
001	Solde d'exécution section d'investissement	80 062.67
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		98 713.59

Vote à l'unanimité

9- Création du Service Public Industriel et Commercial (S.P.I.C.) et d'un budget autonome « Photovoltaïque » - DE 026 2025

M. Le Maire expose au conseil municipal que l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de bâtiments communaux (mairie, école, centre commercial, boulodrome, garages Tilleuls) implique la création d'un budget autonome.

Considérant que l'activité de production d'électricité par les panneaux photovoltaïques intégrés, ainsi que la vente de l'énergie ainsi produite, constitue une activité au sein d'un budget dédié

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la création d'un budget autonome dénommé « Photovoltaïque » et approuve les statuts de la régie chargée de l'exploitation du Service Public Industriel et Commercial (S.P.I.C.) de production et vente d'électricité par des panneaux photovoltaïques. *(Les statuts sont annexés à la présente délibération)*

L'activité concerne la production d'électricité photovoltaïque.

-La commune de Ste Colombe sur l'Hers vendra l'électricité produite à l'acheteur obligé, pendant la durée prévue par le contrat d'achat.

-Le service public est géré en régie autonome. Il dispose d'une autonomie financière et administrative. Cette autonomie se traduit d'une part par l'existence d'un conseil d'exploitation et d'un directeur et d'autre part par l'adoption d'un budget autonome.

-Le maire, en tant que représentant légal de la régie, en est l'ordonnateur.

-Le conseil municipal constitue le conseil d'exploitation du SPIC susvisé.

-Le maire est désigné pour assurer la présidence du conseil d'exploitation.

Vote à l'unanimité

10- Fixation du montant du loyer de l'appartement n°4 RDC-1, Rue des Tilleuls - DE 027 2025

L'appartement N°4 du rez de chaussée, situé 1, Rue des Tilleuls a été remis en état.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant du loyer à 250 €

Vote à l'unanimité

14- Admission en non-valeur - DE 031 2025

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le comptable public lui a adressé un état de produits irrécouvrables dont le montant s'élève à 2 205.51 € ; il conviendrait de décider d'une admission en non-valeur pour apurer la comptabilité. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables pour un montant de 2 205.51 €.

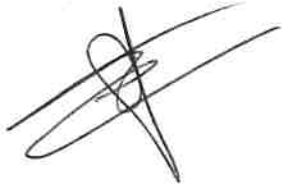
Vote à l'unanimité

15-Divers

Mise à l'étude d'un projet de garderie du midi à Rivel, d'une mutuelle associative

La séance est levée à 22h54

Le maire,
Thierry COUTEAU



Le secrétaire de séance,
Sylvie FONTANEAU



Affiché le 06/06/2025

et mis en ligne sur saintecolombesurlhers.e-monsite.com